



Département des Deux-Sèvres

République Française

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le Préfet du département des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 nommant M. Jérôme GUTTON, préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2012 portant nomination de M. Patrick LAITANG, administrateur des finances publiques adjoint, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres au 1^{er} septembre 2012;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Patrick LAITANG, administrateur des finances publiques adjoint;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur à M. Patrick LAITANG, administrateur des finances publiques adjoint;

DECIDE :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick LAITANG, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée, sans limitation, par Madame Annie CAILLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chef de la division « Budget, Logistique, Immobilier, Stratégie ».

Article 2

En cas d'empêchement simultané de M. Patrick LAITANG et de Mme Annie CAILLET, la délégation de signature qui est conférée à M. Patrick LAITANG sera exercée, sans limitation, par Mme Naig BEGUE, inspectrice des finances publiques, chef du service budget logistique et immobilier.

Article 3

Par ailleurs, et suite au passage dans Chorus au 1^{er} janvier 2011, délégation limitée aux seules opérations de validation des demandes d'achat dans CHORUS FORMULAIRES et d'attestation du service fait est consentie à :

Monsieur Stéphane PELLETIER, contrôleur principal des finances publiques affecté dans le service budget logistique et immobilier de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Monsieur Pascal DEVAULT, contrôleur principal des finances publiques affecté dans le service budget logistique et immobilier de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

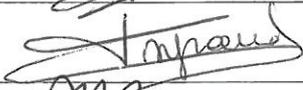
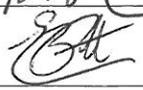
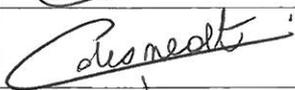
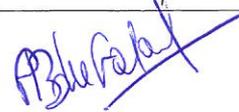
Monsieur Joël VAIRON, contrôleur principal des finances publiques affecté dans le service budget logistique et immobilier de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Madame Véronique DESMEDT, contrôleur des finances publiques affectée dans le service budget logistique et immobilier de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Madame Patricia BALME DU GARAY, agente des finances publiques affectée dans le service budget logistique et immobilier de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres .

Madame Marie Claire INGRAND, agente des finances publiques affectée dans le service budget logistique et immobilier de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Madame Fabienne PERCHE, agente des finances publiques affectée dans le service budget logistique et immobilier de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

	Rôle chorus formulaire	Rôle CHORUS	Programme	SIGNATURE
Vairon Joël	Saisie - validation		156-309-723-218	
Ingrand Marie-Claire	Saisie - validation		156-309-723-218	
Perche Fabienne	Saisie - validation		156-309-723-218	
Pelletier Stéphane	Saisie - validation	Licence MP2/MP7	156-309-723-218	
Desmedt Véronique	Saisie - validation		156-309-723-218	
Devault Pascal	Saisie - validation		156-309-723-218	
Balme du Garay Patricia	Saisie - validation	Licence MP2/MP7	156-309-723-218	
Begue Naig	Saisie - validation	Licence MP2/MP7	156-309-723-218	

Article 4

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le préfet des Deux-Sèvres (mission de coordination interministérielle).

Article 5

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres et les agents de la direction départementale des finances publiques bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Niort, le 1^{er} septembre 2015

Pour le Préfet,

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres,

Patrick LAITANG

